



Mon patron me force à accepter une rupture conventionnelle si non

Par **Iola33**, le **21/01/2015** à **23:01**

je fais du télétravail, je travaillais de 10 à 12 h par jour, patron dictateur, pas d'horaires fixes, les conditions de travail se dégradent, aucun collègues ne se plaint et pour cause personne n'a envie de perdre son travail, vu la conjoncture actuelle. J'ai eu le malheur de dire ce que je pensais des horaires (je suis parmi les plus anciens: bientôt 2 ans) à mon boss et depuis, il ne rate jamais une occasion pour me crier dessus, et dernièrement, il vient de me proposer une rupture conventionnelle, si non ce sera la faute professionnelle grave, je ne sais plus quoi faire, merci de me renseigner

Par **Lag0**, le **22/01/2015** à **08:08**

Bonjour,

La rupture conventionnelle suppose l'accord des parties. Si vous n'êtes pas d'accord, l'employeur ne peut pas vous y contraindre.

Et pour ce qui est du licenciement pour faute, encore faut-il qu'il y ait une faute à vous reprocher, sans quoi, ce sera direction les Prud'hommes et avec une proposition de rupture conventionnelle juste avant (gardez une trace de cette proposition si possible), ça ne jouera pas en faveur de l'employeur...

Par **moisse**, le **23/01/2015** à **16:35**

Bonsoir,

Il est à remarquer que compte tenu de la faible ancienneté, un licenciement pour faute grave paraît être une meilleure solution pour la salarié qu'une rupture conventionnelle.

Dans la mesure bien sûr où la faute grave serait inventée de toutes pièces, ou mal justifiée.